



Montreuil, le 5 février 2014

Objet : secours à personne

Monsieur Eric FAURE
Président de la F.N.S.P.F.

32, rue Bréguet
75011 PARIS

Monsieur le Président,

La D.G.S.C.G.C. a constitué une équipe nationale de secourisme, divisé en quatre sous-groupes.

Le sous-groupe n° 1, dans lequel vous siégez au côté de F.O., est spécialement chargé de travailler sur l'organisation du secours à personne chez les sapeurs-pompiers.

Le projet de référentiel présentant l'organisation du S.S.U.A.P (Secours et Soins d'Urgence à Personne) s'oriente vers une réponse en équipes selon trois niveaux de gravité. Chacune de ces équipes se compose de deux sapeurs-pompiers renommés T.S.S.U. (Technicien de Secours et de Soins d'Urgence).

Nous savons que F.O. nous rejoint en se positionnant clairement sur le maintien des V.S.A.V. à trois sapeurs-pompiers minimum, comme l'indique son communiqué du 29 janvier 2015.

Nous souhaiterions connaître votre position quant à la possible application de cette nouvelle doctrine. Que pense votre association :

- du binôme comme unité de réponse initiale opérationnelle pour le secours à personne ?
- de l'armement des V.S.A.V. à deux ?

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le Collectif C.G.T. des S.D.I.S.,
Sébastien DELAVOUX.